

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL

tenue le 19 février 2004 à 19 h 30
au Centre Mont-Royal
au 2200, rue Mansfield à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Gérald Tremblay, président du conseil;
Gilles Vaillancourt, vice-président du conseil.

Jean-Jacques Beldié, André Boileau, Georges Bossé, Pierre Bourbonnais, Réjean Boyer, André J. Côté, Claude Dauphin, Chantal Deschamps, Alan DeSousa, Laurent Dugas, Alvaro Farinacci, Helen Fotopulos, Jean Gérin, Stéphane Harbour, James V. Infantino, Michel Latendresse, Robert Libman, Jacques Moreau, Gilles Pelletier, Michel Prescott, Francine Senécal, Monique Worth.

N'ONT PU ASSISTER

Claude Carignan*, Jacques Olivier*, Jean-Marc Robitaille*,
Frank Zampino*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, le secrétaire de la Communauté, Me Claude Séguin et l'assistante-secrétaire, Mme Line Rioux, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 11 février 2004 et l'avis public a été donné le 16 février 2004.

L'assemblée est déclarée ouverte à 19 h 30.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe. Aucun conseiller n'a posé de question.

CC04-001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR : M. Michel Latendresse

APPUYÉ PAR : M. James V. Infantino

Il est résolu d'approuver avec dispense de lecture le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue le 11 décembre 2003.

CC04-002 RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-011,

PROPOSÉ PAR : M. Alvaro Farinacci

APPUYÉ PAR : M. Jean Gérin

Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière, dont copie a préalablement été distribuée, afin de rendre ce programme conforme au *Règlement gouvernemental sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière d'une communauté métropolitaine*, tel que requis par l'article 180 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

CC04-003 NOMINATION À L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Soumis le rapport du comité exécutif sous les résolutions CE04-031 et CE04-038,

PROPOSÉ PAR : M. André J. Côté

APPUYÉ PAR : M^e André Boileau

Il est résolu de désigner M. Jean-Jacques Beldié, membre du Conseil issu de la Ville de Laval et M. Jacques Moreau, membre du Conseil issu de la couronne Sud, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

CC04-004 DEMANDE DE MODIFICATION À LA LOI SUR L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-033,

PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt

APPUYÉ PAR : M. Jean-Jacques Beldié

Il est résolu de réitérer au gouvernement du Québec la demande déjà formulée par le Conseil par sa résolution numéro CC02-0011 à l'effet de modifier la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport afin que soit porté à quatre le nombre de représentants nommés par la Communauté au conseil d'administration de l'Agence pour permettre une représentation permanente et simultanée des villes de Laval et de Longueuil durant chaque mandat de quatre ans.

Arrivée de Mme Deschamps

- CC04-005 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
- Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-019,
- PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais
- APPUYÉ PAR : Mme Francine Senécal
- Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2004-25 modifiant le règlement intérieur numéro 2001-2 de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a préalablement été distribuée.
-
- CC04-006 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LES COMMISSIONS PERMANENTES
- Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-020,
- PROPOSÉ PAR : M. Georges Bossé
- APPUYÉ PAR : M. Jacques Moreau
- Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2004-26 modifiant le règlement numéro 2001-5 constituant les commissions permanentes de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a préalablement été distribuée.
-
- CC04-007 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
- Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-017,
- PROPOSÉ PAR : M. Gilles Vaillancourt
- APPUYÉ PAR : Mme Helen Fotopulos
- Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2004-27 modifiant le règlement numéro 2001-6 constituant le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a préalablement été distribuée.
-
- CC04-008 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
- Soumis le rapport du comité exécutif sous la résolution CE04-021,
- PROPOSÉ PAR : M. Michel Latendresse
- APPUYÉ PAR : M. Pierre Bourbonnais
- Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2004-28 modifiant le règlement numéro 2001-8 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont copie a préalablement été distribuée.
-

CC04-009 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS POUR L'ANNÉE 2003

PROPOSÉ PAR : M^e André Boileau

APPUYÉ PAR : M. Robert Libman

Il est résolu de prendre acte du rapport d'activités des commissions permanentes de la Communauté pour l'année 2003 déposé en vertu de l'article 27 du Règlement numéro 2001-5 constituant les commissions permanentes de la Communauté métropolitaine de Montréal.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbaux des séances du comité exécutif du 4 décembre 2003, 22 janvier et 26 janvier 2004.
 - Nominations au conseil de la Communauté par la Ville de Montréal (résolution CM04 0064).
-

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20 h 05.

Les résolutions CC04-001 à CC04-009 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Gérald Tremblay
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M^e Claude Carignan, M. Jacques Olivier, M. Jean-Marc Robitaille et M. Frank Zampino ont motivé leur absence au sens du règlement concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Période de questions des citoyens
Assemblée ordinaire du conseil du 19 février 2004

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
<u>M. Patrick Allard</u> Citoyen	Rapport de l'OCDE
<u>M. Bruce Walker</u> STOP	Modification du Règlement 90 sur la qualité de l'air